

Saint-Germain-Laval

Commune dynamique des bords de Seine

N°142



Les vacances
au centre de
loisirs « Nathalie »

P.10

Budget communal 2018

p.09

Rentrée scolaire 2018 / 2019

p.13

CONCRÉTISONS ENSEMBLE VOS PROJETS IMMOBILIERS

ACHAT - VENTE

06 86 82 82 08

Estimation gratuite

david.jaksic@iadfrance.fr



David JAKSIC



 Réseau de proximité

 Honoraires adaptés

 Diffusion sur près de 200 sites

 Recherches personnalisées



Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 11h et de 14h à 18h

Jean-Marc COMAILLE
26 rue de la Voie Creuse
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien - Réparation toutes marques

sarl **EESM** BERMUDEZ



PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE
ÉVÉNEMENTIEL



Siège Social
6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr



GAZEL

Alimentation Générale

**Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval**

**Vous accueille 7j / 7
De 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h**

& réalise vos travaux de couture

**Tél : 06 83 14 31 08
01 64 70 23 72 / 01 60 74 42 06**

Saint-Germain-Laval

Commune dynamique des bords de Seine



EDITO DU MAIRE

Pensons un peu aux autres !!

Nombreux sont les habitants de notre village qui se plaignent soit par téléphone, soit en prenant rendez-vous, des incivilités à répétition de tous ordres...

Lors du passage des bennes à encombrants tous les trimestres, les déchets électriques, électroniques, pots de peinture etc... ne sont pas ramassés et restent ainsi de nombreux jours sur le trottoir alors qu'il suffirait aux propriétaires desdits déchets de les emporter à la déchetterie et ceci gratuitement. Il n'est pas concevable de laisser un tel décor dans les rues et nous nous voyons obligés et ce, au détriment des autres travaux, de demander aux services techniques de débarrasser les trottoirs de ces déchets.

Il en va de même pour les coupes de haies, de gazon, des objets divers et variés que l'on retrouve sur les trottoirs, dans les containers à verre ou à papier.

Je vous rappelle une fois de plus que tous les services de la déchetterie (ouverte tous les jours même le dimanche matin) sont entièrement gratuits. La seule chose qui vous incombe, c'est d'aller vous-même à cette déchetterie avec la carte délivrée par le SIR-MOTOM pour chaque foyer de la commune. Le formulaire pour obtenir ce badge d'accès est également disponible en ligne sur le site www.sirmotom.fr.

Un arrêté préfectoral interdit tout feu de particulier en Seine-et-Marne. Trop de gens passent outre et risquent ainsi d'être verbalisés.

Nous remarquons aussi l'inconscience de conducteurs, dans toutes les rues du village, qui ne tiennent absolument pas compte des limitations de vitesse et mettent ainsi en danger la vie des piétons et principalement celle des enfants.

Nous sommes étonnés aussi que les trottoirs tant demandés partout, soient convertis en parkings sous prétexte que l'on est devant chez soi. Je vous rappelle que le trottoir fait partie intégrante du domaine public et n'appartient pas au riverain. Il est réservé aux piétons, poussettes, personnes à mobilité réduite etc...

Le week-end surtout, les habitants riverains de grands espaces verts doivent supporter pendant des heures le bruit produit par des engins motorisés du type motos et quads. Je souhaiterais qu'ils trouvent, au plus vite, un autre terrain de jeux sans enfants et sans promeneurs. Vous trouverez également en page 22 un petit rappel des horaires pour le bruit de voisinage.

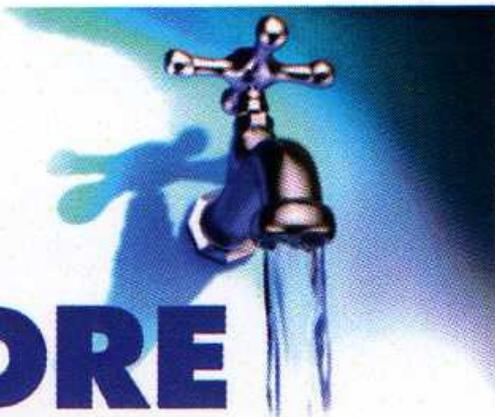
J'ose espérer que ces problèmes récurrents diminueront, voire disparaîtront presque complètement.

Que chacun d'entre nous fasse preuve de civilité et de respect, de sorte que nos habitants ne soient plus obligés de subir tous ces désagréments néfastes au bon voisinage.

Le Maire

Marie-Claude de SAINT LOUP

PLOMBERIE CHAUFFAGE MARTIN ALEXANDRE



DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

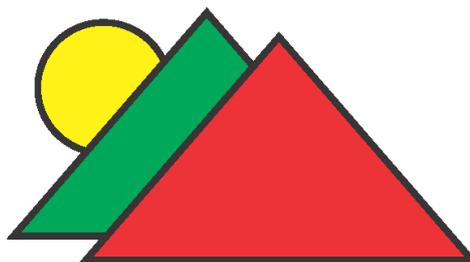
3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)
77130 Saint-Germain-Laval
Mob. 06 31 67 08 03
Tél. 01 60 74 22 15
alexandre.martin35@orange.fr



SEINE ET MARNE CONSTRUCTIONS

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENT

- Rénovation
- Extension
- Maison individuelle
- Isolation
- Couverture



Construit et rénove pour vous

Tél. : 01 64 70 01 11

www.smc77.com

8, rue du Pharle - ZI • 77130 MONTEREAU

SIRET 440 078 046 00024

Saint Germain Laval

vous informe

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Compte-rendu du Conseil Municipal	p.06
Point sur le budget communal 2018	p. 09

ENFANCE - JEUNESSE

Rentrée scolaire 2018 / 2019	p.13
ALSH « Nathalie »	p.14

VIE LOCALE

Cérémonie du 1 ^{er} Mai	p.16
Cérémonie du 08 Mai	p.17

VIE ASSOCIATIVE

p.18

INFORMATIONS

p.22

AGENDA

p.23

Compte-rendu du Conseil Municipal



Conseil Municipal

PRESENTS :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel, HUSSON Michel,
- Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, BOTREL Dominique, AUGÉ Elisabeth, BENOIST Simone,
- Messieurs TYCHENSKY Jean, BERTHIER Hervé, HALLART Frédéric, FAGIS Christophe,
- Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François, DIEUX Emmanuel, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

Madame TRINCHEAU- MOULIN Georgette, représentée par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,

Madame BONHOMME Florence, représentée par Monsieur AUTHIER Bernard,

Madame TELLIER Aline, représentée par Monsieur TYCHENSKY Jean,

Monsieur LE GOFF Philippe, représenté par Monsieur MARTINEZ Jean-Claude,

Absents : Mesdames DUHAMEL Nathalie, LE BEUX Véronique, Monsieur MARTIN Olivier

Secrétaire de séance : Jean TYCHENSKY

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des questions en « Affaires et questions diverses » ?

Il n'y a aucune question.

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL PUBLIC DU 16 JANVIER 2018

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de séance du Conseil Public du 16 Janvier 2018.

2 - CREATION DU FONDS POUR LA BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE « LE MANOIR »

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer le fonds pour l'achat régulier de livres, CD, DVD, et tous autres moyens de culture pour une période de 20 (vingt) ans, soit du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2037, pour un maximum de 4.000,00 € HT (Quatre mille euros) par an en Section d'Investissement.

3 - TARIFS CENTRE DE VACANCES 2018

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs du Centre de Vacances 2018, comme suit :

Séance du Mardi 27 Mars 2018

TARIFS CENTRE DE VACANCES 2018 - Prix par jour		
Enfants résidant sur la commune		
	Revenus inférieurs à 20.000 €	Revenus supérieurs à 20.000 €
1 enfant	30,00 €	35,00 €
2 enfants	25,00 €	30,00 €
3 enfants	20,00 €	25,00 €
Enfants résidant hors commune		
Par enfant	110,00 €	110,00 €
Frais d'annulation pour toute inscription		
Par enfant	350,00 €	350,00 €

4 – Contrat Intercommunal de Développement - CCPM

Madame le Maire expose au Conseil que la Communauté de Communes du Pays de Montereau a décidé de se porter candidate auprès du Département pour l'élaboration d'un Contrat Intercommunal de Développement (CID), qui bénéficie d'une enveloppe totale de 2 961 335 €.

Intitulé des projets	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	%	Autres financements
Fourniture et pose d'un préfabriqué à l'école élémentaire de Courbeton	2019	248 740,30 €	112 570,00 €	40	Région Ile-de-France, complément à 70%
Réfection de la cour d'école élémentaire de Courbeton	2018	45 880,00 €			
TOTAL		294 620,30 €	112 570,00 €	40	93 664,21 €

La Commune de Saint-Germain-Laval a élaboré son programme d'actions en concertation avec la Communauté de Communes du Pays de Montereau, qui se compose de deux actions, dont voici le détail :

La commune de Saint-Germain-Laval est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions, et à ce titre, sera signataire du con-

trat cadre comme l'ensemble des maîtres d'ouvrage des actions inscrites dans le programme d'action du CID.

Chaque action fera l'objet d'une convention de réalisation signée entre le maître d'ouvrage et le Département.

Le Conseil décide, à la majorité (19 voix Pour – 1 voix Contre [M. FAGIS]-de :

- **VALIDER** le programme d'actions **proposé par la commune.**
- **VALIDER** le principe de signature du contrat cadre et d'une convention de réalisation fixant le montant de la subvention départementale à 112 570,00 € pour les actions dont la commune est maître d'ouvrage.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son délégataire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

5 – REALISATION DU DIAGNOSTIC DES BATIMENTS PUBLICS EN MATIERE DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire expose au Conseil que l'octroi de subventions du Département dans le domaine de l'eau et de l'assainissement est subordonné aux respects de conditions d'éligibilité. L'une d'elles porte sur la qualité des raccordements des bâtiments publics aux réseaux d'assainissement.

Aussi, il est demandé aux communes ayant une population supérieure à 1.500 de s'engager par voie de délibération, à réaliser des enquêtes domiciliaires au niveau de l'ensemble des bâtiments publics de leur patrimoine.

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- De prendre acte de cet exposé,
- De s'engager à lancer, sous sa maîtrise d'ouvrage, le diagnostic de conformité des bâtiments publics de son patrimoine, en matière de raccordement aux réseaux d'assainissement, devant permettre d'établir la nature des travaux à réaliser et le coût estimatif pour la remise en conformité,
- De solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de Seine-et-Marne pour le financement de ces diagnostics,
- De s'engager à réaliser les travaux visant à rétablir la conformité (dans le cadre d'un programme pluriannuel),
- D'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette démarche.

Séance du Mardi 27 Mars 2018 [suite]

6 - GARANTIE D'EMPRUNT POUR 3 MOULINS HABITAT (Réhabilitation logements Lotissement de Gardeloup)

Le Conseil décide, à la majorité (16 voix Pour - 2 voix Contre [Messieurs BERTHIER - MARTINEZ] - 2 Abstentions [Messieurs HUSSON - FAGIS]) d'accorder la garantie sollicitée comme suit :

VU les Articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU l'Article 2298 du Code Civil,

VU le contrat de prêt n°74434 en annexe, signé entre Trois Moulins Habitat SA, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de SAINT-GERMAIN-LAVAL (77) accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 277.406,00 € (deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent six euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 74434 constitué de 1 ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Affaires et questions diverses

Pas d'affaires et questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12.

La parole est donnée au public.

La séance est close à 21h20.

Point sur le budget communal 2018

Le conseil municipal a approuvé le 11 avril 2018 l'ensemble des documents administratifs accompagnant l'adoption du budget 2018.

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation.

C'est un acte de prévision : le budget constitue le programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à exécuter sur une année.

Mais le budget communal est aussi un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le Maire, organe exécutif de la collectivité locale, est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Les communes connaissent cinq types de documents budgétaires.

- **Le budget primitif** : il établit les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour une année de fonctionnement et en investissement. Le budget, une fois voté, permet aussi au Maire d'engager les dépenses, mais dans la limite des sommes prévues, ainsi qu'à poursuivre le recouvrement des recettes attendues.

- **Les décisions modificatives** : lors du vote du budget primitif, en début d'année, il n'est pas systématiquement possible d'appréhender les dépenses et les recettes avec toute l'exactitude souhaitée. Les décisions modificatives interviennent donc pour réajuster, en cours d'exercice, les prévisions du budget primitif.

- **Le compte administratif** : le budget primitif et les décisions modificatives sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif qui établit un relevé complet des opérations financières des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

- **Le compte de gestion** : Il est confectionné par le Trésorier, comptable des finances publiques, chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Ce comptable doit en outre vérifier la concordance des chiffres avec chaque opération et avec le budget voté. Il atteste également de la conformité de nos comptes avec la loi. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

- **Le budget annexe** : L'intérêt de ce type de budget est de pouvoir isoler des dépenses et des recettes liées à un service communal. Le budget du centre de loisirs appartenait à cette catégorie. Il y a obligation de tenir des budgets annexes sous certaines conditions et notamment pour tout service soumis à la T.V.A. Le budget annexe du centre de loisirs a été intégré au budget communal à partir de l'exercice 2013.



Le vote du budget 2018 par le conseil municipal a comporté quatre phases.

En premier lieu, le conseil s'est prononcé sur le compte de gestion établi par le Trésorier de Montereau qui assure, pour la commune, une mission de conseil, de surveillance et de contrôle. C'est en effet le Trésorier qui est chargé de réaliser au profit de la commune toutes les opérations d'encaissement et de règlement ordonnancées par le Maire, d'en vérifier la concordance avec les budgets votés et d'en attester la conformité avec la loi. Ce compte de gestion doit bien évidemment concorder avec le compte administratif, sans les reports cités ci-dessous, ce que le Conseil municipal a entériné en accordant, un satisfécit au comptable.

En second lieu, le conseil s'est prononcé sur le compte administratif 2017 pour constater la manière dont le budget primitif avait été exécuté et notamment sa réalisation par rapport aux prévisions. Cette opération est intéressante car elle permet de juger la plus ou moins bonne gestion de la commune en mettant en évidence si les dépenses ont été sous-estimées ou si les recettes ont été artificiellement gonflées.

Le tableau ci-après récapitule par chapitre les résultats obtenus en les comparant aux prévisions effectuées.



Point sur le budget communal 2018

BUDGET FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
PREVU		REALISE		PREVU		REALISE	
CHAPITRES	MONTANT	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	MONTANT	%
Charges à caractère général	717 880.00 €	634 235.62 €	30.38%	Produits de services	168 150.00 €	149 357.20 €	6.27%
Dépenses de personnel	1 075 000.00 €	1 036 300.41 €	49.64%	Impôts et taxes	1 472 681.00 €	1 488 937.20 €	62.50%
Charges de gestion courante	227 632.00 €	212 282.94 €	10.17%	Dotations et participations	681 121.00 €	675 393.27 €	28.35%
Intérêts de la dette	52 789.62 €	52 789.62 €	2.53%	Produits de gestion courante	13 000.00 €	16 169.17 €	0.68%
versement FNGIR et FPCI(ex T.P.)	152 701.00 €	148 311.00 €	7.10%	versement sur salaires	20 000.00 €	27 478.07 €	1.15%
DIVERS	1 464.50 €	723.00 €	0.03%	DIVERS	1 402.00 €	4 891.28 €	0.21%
Opérations d'ordre	2 867.00 €	2 867.00 €	0.14%	Opérations ordre travaux	20 000.00 €	19 921.53 €	0.84%
Opérations d'ordre spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00%	Opérations ordre spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00%
SOUS TOTAL BUDGETAIRE	2 230 334.12 €	2 087 509.59 €	100.00%	SOUS TOTAL BUDGETAIRE	2 376 354.00 €	2 382 147.72 €	100.00%
Opérations non budgétaires	417 553.55 €	0.00 €	0.00%	Opérations non budgétaires	271 533.67 €	0.00 €	0.00%
Total	2 647 887.67 €	2 087 509.59 €	100.00%	Total	2 647 887.67 €	2 382 147.72 €	100.00%
EXCEDENT 2017					294 638.13 €		
BUDGET INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
PREVU		REALISE		PREVU		REALISE	
CHAPITRES	MONTANT	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	MONTANT	%
	0.00 €	0.00 €	0.00%	Taxe d'Urbanisme	11 450.32 €	14 483.68 €	2.51%
Remb. du capital de la dette	177 646.41 €	177 196.41 €	37.10%	F C T V A	33 899.45 €	0.00 €	0.00%
Investissement de proximité	3 300.00 €	0.00 €	0.00%	Subventions	327 693.49 €	32 934.49 €	5.71%
Investissement lourd	650 200.00 €	179 890.79 €	37.66%	Emprunt	300 000.00 €	300 000.00 €	51.97%
Divers (opérations d'ordre)	20 000.00 €	19 921.53 €	4.17%	Produits de cession	0.00 €	0.00 €	0.00%
Achat de matériels divers	189 473.25 €	99 105.45 €	20.75%	Divers (opérations d'ordre)	4 467.00 €	4 375.29 €	0.76%
		0.00 €	0.00%	Prélèvement sur fonct. 2016	225 413.04 €	225 413.04 €	39.05%
Divers	41 500.00 €	1 508.29 €	0.32%	Divers	0.00 €	0.00 €	0.00%
		0.00 €	0.00%				
SOUS TOTAL BUDGETAIRE	1 082 119.66 €	477 622.47 €	100.00%	SOUS TOTAL BUDGETAIRE	902 923.30 €	577 206.50 €	100.00%
Opérations non budgétaires	236 710.54 €	0.00 €	0.00%	Opérations non budgétaires	415 906.90 €	0.00 €	0.00%
Total	1 318 830.20 €	477 622.47 €	100.00%	Total	1 318 830.20 €	577 206.50 €	100.00%
EXCEDENT 2017					99 584.03 €		
EXCEDENT GLOBAL 2017					394 222.16 €		

Son analyse montre qu'en fonctionnement les dépenses ont été réalisées à 93,60% (2.087.509,59€ contre 2.230.334,12€) et que les recettes ont été couvertes à hauteur de 100,24% (2.382.144,72€ contre 2.376.354,00€), attestant ainsi du sérieux des prévisions et de la sincérité du budget primitivement voté.

Il est précisé ici que notre commune, dont la population est inférieure à 3.500 habitants, n'est pas soumise à des normes pour donner des chiffres par fonction.

Le tableau ci-contre répertorie, par catégorie, les investissements réalisés au cours de l'année écoulée.

Compte administratif		COMMUNE 2017
BUDGET INVESTISSEMENT		
ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Matériels divers		99 105.45 €
Salles polyvalentes		23 134.88 €
Stade		7 524.60 €
Eclairage Saint-Pierre		130 651.01 €
Mairie Rue de Provins		906.68 €
Travaux divers		19 921.53 €
Divers		1 508.29 €
Eglise		17 673.62 €
total		300 426.06 €
Remboursement de l'emprunt en capital		177 196.41 €
TOTAL GENERAL		477 622.47 €

Point sur le budget communal 2018

Il souligne l'effort accompli par la commune pour améliorer les infrastructures existantes, terminer les équipements en matériel important.

Ces investissements ont été financés à hauteur de 239.896,72€ sur les fonds propres de la commune, de 39.935,00€ par des subventions de l'Etat, de la Région et du Département, de 200.000,00€ par des emprunts.

Des dépenses engagées en investissement à la fin de l'année 2017 ont été reportées pour en permettre le paiement en 2018 pour une somme de 84.589,00€ apparaissant sur le compte administratif de la commune alors que sur le compte de gestion du receveur municipal elles ne sont pas encore comptabilisées.

Nous constatons que l'exercice 2017 a produit un excédent de fonctionnement de 294.638,13€ ainsi qu'un excédent d'investissement de 99.584,03€, soit un excédent global de 394.222,16€.

En troisième lieu, le conseil a décidé de l'affectation du résultat qui permet, en intégrant les bilans de l'année 2017 à ceux des années précédentes, d'équilibrer la partie investissement des budgets, souvent déficitaire par définition, dans la mesure où les fonds propres ne peuvent provenir que des recettes de fonctionnement.

Ainsi, le bilan 2017 a permis de combler à hauteur de 221.715,51€ le déficit d'investissement constaté et d'affecter en recettes de fonctionnement le reliquat, soit 344.456,29€.

En dernier lieu, le conseil a procédé au vote du budget de l'année.

S'agissant du budget 2018, comment se présente-il ?

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

-à 2.677.158,00€ en fonctionnement,

-à 1.754.497,34€ en investissement.

BUDGET COMMUNE 2018					
BUDGET FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	%
Charges à caractère général	639 380.00 €	23.88%	Produits de services	150 950.00 €	5.64%
Dépenses de personnel	1 070 000.00 €	39.97%	Impôts et taxes	1 491 745.00 €	55.72%
Charges de gestion courante	215 303.40 €	8.04%	Dotations et participations	614 510.00 €	22.95%
Intérêts de la dette	49 094.94 €	1.83%	Produits de gestion courante	14 800.00 €	0.55%
versement FNGIR et FPICet divers	152 401.00 €	5.69%	versement sur salaires	25 000.00 €	0.93%
DIVERS	1 057.00 €	0.04%	DIVERS	35 696.71 €	1.33%
Opérations d'ordre budgétaires	2 867.00 €	0.11%			0.00%
		0.00%			0.00%
Virement section investissement	537 854.83 €	20.09%	Excédent antérieur	344 456.29 €	12.87%
	0.00 €	0.00%			0.00%
DIVERS non budgétaires	9 199.83 €	0.34%	DIVERS non budgétaires	0.00 €	0.00%
Total	2 677 158.00 €	100.00%	Total	2 677 158.00 €	100.00%
TOTAL opérations budgétaires réelles à comparer au Compte administratif	2 130 103.34 €		TOTAL opérations budgétaires réelles à comparer au Compte administratif	2 332 701.71 €	
BUDGET INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	%
	0.00 €	0.00%	Taxe d'Urbanisme	12 000.00 €	0.68%
Remb. du capital de la dette	202 050.98 €	11.52%	F C T VA	59 934.00 €	3.42%
Investissement ch 20 et 21	71 801.85 €	4.09%	Subventions	670 126.00 €	38.19%
Investissement lourd ch23	1 274 679.00 €	72.65%	Emprunt	250 000.00 €	14.25%
Divers (opérations d'ordre)	28 800.00 €	1.64%	Produits de cession	0.00 €	0.00%
Divers	40 039.00 €	2.28%	Divers (opérations d'ordre)	2 867.00 €	0.16%
	0.00 €	0.00%	Prélèvement sur fonct 2017	221 715.51 €	12.64%
Divers non budgétaires	0.00 €	0.00%	Divers non budgétaires	0.00 €	0.00%
Déficit antérieur	137 126.51 €	7.82%	Virement section fonctionnement	537 854.83 €	30.66%
Total	1 754 497.34 €	100.00%	Total	1 754 497.34 €	100.00%

 **Point sur le budget communal 2018**

Il convient de préciser que des opérations d'équilibre amènent ces chiffres.

Le budget des dépenses et recettes réelles de l'année, comparables avec les chiffres des comptes administratifs, est de 2.130.103.34€ en dépenses et de 2.332.701,71€ en recettes de fonctionnement.

Précisons qu'en cinq ans les réductions cumulées des participations de fonctionnement de l'état ont atteint la somme de 680.000,00€ s'ajoutant à la somme que nous reversons en raison de la réforme de la taxe professionnelle depuis 2012 pendant vingt ans pour 104.752,00€ chaque année.

C'est donc bien un budget sérieux et ambitieux pour la commune qui a été voté par le conseil municipal, qui a mis un point d'honneur, dans le respect des grands équilibres budgétaires, et sans jamais augmenter les taux d'imposition depuis 17 ans, malgré une baisse importante depuis cinq ans des dotations de l'état.

BUDGET COMMUNE 2018	
BUDGET INVESTISSEMENT	
ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
DIVERS CH 20	2 000.00 €
Divers CH 21	69 801.85 €
Eclairage St Pierre	296 687.00 €
Arrosage stade	30 000.00 €
Eglise	480 000.00 €
Ecole Courbeton	383 992.00 €
Feux tricolores	84 000.00 €
Divers	40 039.00 €
Divers (ordre)	28 800.00 €
total	1 415 319.85 €
Remboursement de l'emprunt en capital	202 050.98 €
Déficit antérieur	137 126.51 €
TOTAL GENERAL	1 754 497.34 €

Les élus ont voulu que le service public accordé à la population continue sans qu'une participation supplémentaire ne soit demandée.

En effet, depuis plusieurs années, les prix des services n'ont pas fait l'objet d'augmentation.

Vos élus défendent un service public de qualité à des coûts modestes et désirent que cette notion soit pérenne et refusent des services au prix réel comme l'état et certaines collectivités l'appliquent ou ont l'objectif de le faire.

Ainsi, votre commune consacre un quart de ses dépenses de fonctionnement à des services scolaires et périscolaires que sont l'éducation des enfants, leur garde, leurs loisirs à des prix accessibles, voire même gratuits.

Michel FONTAN,
2ème Adjoint au Maire
Chargé des finances communales

Rentrée scolaire 2018 / 2019



*ATTENTION, si vos enfants sont déjà scolarisés en maternelle ou à l'élémentaire,
il n'y a pas d'inscription à faire pour le changement de classe.*

Pour un renouvellement de dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s) aux services périscolaires (cantine, garderie, centre de loisirs)

Sont uniquement concernés par ces inscriptions, les enfants qui restent au sein de leur établissement et qui changent de classe. Les réinscriptions ont débutées en mairie et se dérouleront jusqu'au vendredi 06 juillet 2018 :

- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 14h à 17h (hors jours fériés),
- le samedi 30 juin 2018 de 9h à 11h.

Vous avez également la possibilité de transmettre tous ces documents par mail au service périscolaire (periscolaire@saint-germain-laval.fr).

Pièces à fournir obligatoirement (apporter les originaux) :

- le dossier d'inscription dûment complété,
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, EAU, GDF,...),
- le carnet de santé de l'enfant.

Si réinscriptions aux services périscolaires (garderies, cantines, centre de loisirs), pièces complémentaires à fournir (apporter les originaux) :

- l'avis d'imposition 2017 (sur les revenus 2016),
- la dernière attestation CAF/MSA,
- les 3 derniers bulletins de paie du foyer.

Toutes ces modalités sont disponibles sur le site internet de la ville www.saint-germain-laval.fr/, à la rubrique **Enfance Jeunesse**.

Les dossiers de demande de réinscription sont téléchargeables en ligne ou disponibles en mairie.

Pour tout complément d'information : 01 64 32 10 62.

Catherine VIRIN

Adjointe en charge de la Vie Scolaire

ALSH « NATHALIE » Une fin de vacances en musique !!

Les vacances d'Avril s'achèvent en musique cette année. De nombreuses activités ont rythmé les deux semaines de vacances des enfants présents au centre de loisirs, à savoir : karaoké, Just Dance, fabrication de djembé, tambour, micro et de Kazoo, ou encore blind test, bijoux en clé de sol, atelier pâtisserie et quilling art.

Ils ont également profité d'une super journée au centre équestre Equiteam et d'une journée au Cirque Star.

Pour les mercredis de Mai, Juin et Juillet, les animateurs font voyager les enfants en Afrique ! Au programme : des activités manuelles (colliers africains, paysage d'Afrique, éléphant en 3D, masque africain), des grands jeux (la traversée du Nil, le jeu de la statue, la course des antilopes) et des sorties au parc des Noues et à la médiathèque.

Les vacances d'été vont bientôt arriver alors n'hésitez pas à vous inscrire pour découvrir le monde de la jungle en juillet et celui de la forêt en août ! Les célèbres nuits trappeurs seront de retour et de super activités et sorties seront organisées tout au long de l'été.

Grande nouveauté : le centre de loisirs Nathalie est sur Facebook ! Rejoignez nous en tapant : « ALSH Nathalie ». Vous pourrez y voir les plannings, les menus de la cantine, les photos des activités, les sorties et toutes les dernières infos du centre. Attention : Aucune photo des enfants ne sera mise en ligne.

Toute l'équipe d'animation espère que vous serez nombreux à nous rejoindre au centre de loisirs et sur facebook !

Noémie CHIANESE

Directrice du centre de loisirs





🏠 Cérémonie du 1^{er} Mai : les médailles du travail

Nous sommes réunis aujourd'hui 1^{er} mai pour honorer certains de nos concitoyennes et concitoyens qui travaillent ou qui ont travaillé dans la même entreprise ou société. Cette fête se raréfiera très vraisemblablement dans les années à venir, sachant que les nouvelles générations sont appelées à exercer différents métiers tout au long de leur carrière.

Savez-vous l'origine de cette journée du 1^{er} mai ? Ce sont des ouvriers des Etats-Unis d'Amérique qui ont, en 1886, manifesté pour améliorer leurs conditions de travail. En 1889, l'internationale socialiste se réunit à Paris et adopte le 1^{er} mai comme journée internationale des travailleurs. En 1890, ils arboraient alors un triangle rouge qui symbolisait leur triple revendication : 8h de travail, 8h de sommeil, 8h de loisirs.

En France toujours, en 1919, le Sénat ratifie la journée de 8h et fait l'année suivante du 1^{er} mai, à titre exceptionnel, une journée chômée. En 1936, avec le front populaire, nous obtenons la semaine de 40h et 2 semaines de congés payés. En 1941, sous l'occupation allemande, le maréchal Pétain décrète le 1^{er} mai comme « fête du travail et de la concorde sociale ». A partir de cette année-là, l'expression « fête du travail » remplace l'expression « fête des travailleurs ». Le 30 avril 1947, cette mesure concernant le 1^{er} mai est reprise par le gouvernement issu de la Libération.

Le 1^{er} mai sera donc chômé, payé et se caractérise par une interdiction légale de travail sans réduction de salaire. Toutefois, l'appellation « fête du travail » reste une coutume et non une appellation officielle. Cette fête du travail, le 1^{er} mai, est chômée dans la quasi-totalité des pays d'Europe à l'exception des Pays-Bas et de la Suisse.

Dans le reste du monde, il est fêté en Russie, au Japon, en Afrique du Sud et en Amérique Latine. Aux Etats-Unis, où cette tradition est née, on célèbre ce jour « Le Labo Da » le premier lundi de septembre.

Vous me demanderez maintenant pourquoi la fête du muguet ? Le triangle rouge dont je vous parlais tout à l'heure, que portaient les salariés qui revendiquaient, sera vite remplacé par une fleur d'églantine rouge avant que le muguet avec un ruban rouge, ne le remplace plus tard. Le muguet représente une des fleurs du printemps, la fleur porte bonheur. Si on est superstitieux, un brin de muguet avec 13 clochettes porte bonheur et 13 ans de mariage sont les noces de muguet.

Ont été mis à l'honneur pour :

Médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à : Monsieur ANDRÉ David, Monsieur BÜYÜKKORKMAZ Véli, Madame COLAS Agnès, Madame GUILLAUME Corinne, Madame LE QUÉMENT Nadine, Monsieur MINGIEDI Vemba, Madame VIENNE Carole, Monsieur VIENNE Freddy.

Médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à : Monsieur CHARBONNEAU Eric, Madame GARINO Phoulassamy.

Médaille d'honneur du travail OR est décernée à : Monsieur CHARBONNEAU Eric, Monsieur LEQUELLEC François, Monsieur MARCHAND Bernard, Monsieur POIRIER Hervé.

Médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à : Madame BOTREL Dominique, Madame KESSLER Patricia, Madame PAULS Française.



73^{ème} anniversaire de l'Armistice - Cérémonie du 08 mai

Mesdames et Messieurs les élus,

Messieurs les porte-drapeaux

Mesdames des directrices d'écoles

Chers enfants

Mesdames et Messieurs

« Nous, soussignés, agissant au nom du Haut Commandement allemand, déclarons par la présente, que nous offrons la reddition sans condition au Commandant suprême des forces expéditionnaires alliées de toutes les forces de terre, de mer et de l'air qui sont sous contrôle allemand ».

C'était le 07 mai 1945 à 2h41 à Reims. L'Allemagne nazie avait capitulé sans condition. Le lendemain, près de Berlin passé sous contrôle soviétique, une seconde reddition fut signée. Les accords prirent effet le 08 mai 1945 à 23h01. L'Europe était en paix. Le Général de Lattre de Tassigny avait signé au nom de la France.

La République avait dit son refus et sa volonté d'agir pour permettre à la France de retrouver sa place au sein des grandes nations, afin de porter son message universel et humaniste de Liberté, Egalité et Fraternité.

Le 08 mai 1945, ce jour-là, rayonnait de la victoire des valeurs humanistes et démocratiques sur une idéologie raciste et criminelle, grâce à ces femmes et à ces hommes qui ont accepté que leur destin individuel s'efface devant le destin collectif de la France.

Cette cérémonie toujours empreinte d'émotion doit nous faire réfléchir au sens des mots Patrie, Honneur, Héroïsme.

Les combattants, les résistants que nous honorons aujourd'hui, nous ont montré que chacun doit trouver dans l'honneur et l'héroïsme son engagement personnel dans la cause collective. Ils ont agi de façon irréprochable, pensé et agi comme l'honneur le commande. Leur héroïsme les a poussés jusqu'au sacrifice de leur vie pour la défense de la Patrie, la Liberté, la Dignité et l'Honneur.

Il faut donc retenir l'essentiel de cette cérémonie. Il nous appartient d'entretenir le flambeau du 08 mai et de le donner aux nouvelles générations pour que se cultive encore et toujours l'idée que la liberté et la paix sont des valeurs fragiles, toujours susceptibles d'être remises en cause par la folie des hommes.

Plus que jamais, c'est bien dans la mémoire qu'il faut puiser pour préparer l'avenir.

Dans cet esprit, permettez-moi de citer quelques mots du préfet Marcel Blanc, ancien combattant volontaire de la Résistance, je cite : « la mémoire est éducative, elle apprend que les droits de l'homme imposent les devoirs du citoyen. Elle rappelle que la liberté s'arrête là où celle d'autrui commence. Et surtout, la mémoire enseigne que la démocratie, à l'inverse des privilèges, se mérite ».

La mémoire est donc un exceptionnel outil de travail citoyen. Soyons tous des travailleurs de mémoire et puisse la lumière du 08 mai 1945 éclairer encore longtemps notre route vers un avenir de paix et de liberté.

Le Maire,

Marie-Claude de SAINT LOUP

4^{ème} journée des Arts Créatifs



Au départ, une idée, aujourd'hui une concrétisation. Nous avons souhaité réunir dans un même lieu, les associations des environs et de Saint-Germain-Laval ainsi que quelques particuliers qui, au sein de leurs activités respectives, produisaient des réalisations et créations en art manuel.

Chose dite, chose faite, et cette quatrième journée des Arts Créatifs qui se tenait à la salle de l'Orée de la Bassée n'a pas démenti les années précédentes.

Alternant entre la dentelle aux fuseaux, la poterie, l'art floral, les photophores, la peinture sur tissu, la gravure sur verre, la peinture sur soie et porcelaine, la confection d'objets en tissu varié, la déco et le tricot Le public nombreux et fidèle a encore eu la joie de découvrir un large panel de réalisations dignes de professionnels.

Le « clou » de cet après-midi très coloré fut sans conteste le défilé du club de couture des « Cousettes de Saint-Germ' » qui eut un très grand succès en présentant cette année encore la très belle et originale production de leurs créations sous la tutelle de leur animatrice, Jacqueline, toujours aussi jeune et active.

Cette journée haute en couleurs se termina tout naturellement par un verre de l'amitié offert par la municipalité et agrémenté par de petites confections culinaires de la part des participantes.

Nous remercions toutes et tous les participants à cette conviviale journée et vous donnons rendez-vous très bientôt.



Marinette et Michel Husson



Course cycliste

Le dimanche 03 juin 2018, le club cycliste CSM/JPME, avec le soutien de la municipalité, organise le championnat départemental UFOLEP de cyclisme sur route à Saint-Germain-Laval.

Les épreuves se dérouleront de 8h30 à 13h00. Le circuit sera sécurisé.

Pour des raisons évidentes de sécurité, la circulation (*automobile et autres*) sera interdite à contre sens de la course pendant toute la durée des compétitions. Pour les mêmes raisons, le stationnement sera interdit sur la chaussée sur tout le circuit.

Merci de prendre en compte ces consignes si vous devez vous déplacer. Pensez aussi à surveiller vos animaux domestiques pour éviter tout accident.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée et comptons sur votre coopération.

Nous vous en remercions par avance, et vous invitons à profiter du spectacle et encourager les cyclistes.

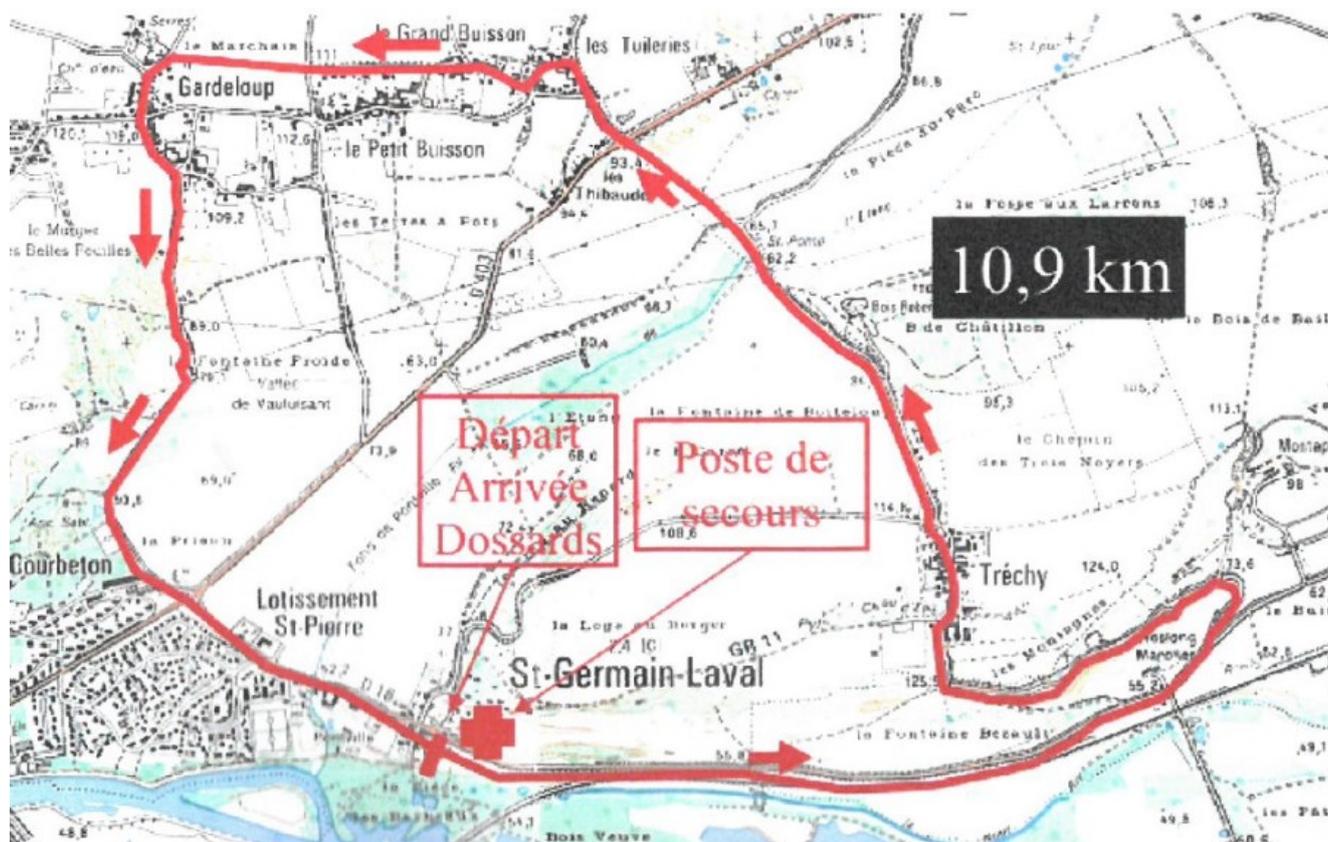
Voici le circuit, dans le sens de la course (10,9km) (voir plan ci-dessous)

– Départ devant la mairie en direction de CHÂTENAY, RD 18 jusqu'à NOSLONG, RD29 par TRECHY, la CROIX CHUTE et le GRAND BUISSON, rue du Grand Buisson, rue du Marchais, GARDELOUP par la rue Jean Jaurès, place Jean Jaurès, rue de la Fontaine Froide jusqu'à la mairie de SAINT-GERMAIN-LAVAL.

Horaires de départ :

- 08h30 pour les 17/19, 20/29 et 30/39 ans,
- 08h32 pour les 50/59 ans,
- 08h34 pour les Critérium grands sportifs,
- 10h30 pour les 40/49 ans,
- 10h32 pour les + 60 ans,
- 10h34 pour les 13/14, 15/16 ans et féminines.

L'équipe CSM/JPME, organisatrice de cette compétition vous souhaite un agréable spectacle !



Le Comité des Fêtes de Saint Germain Laval est ravi de vous proposer cette soirée

SAMEDI 30 JUIN 2018
ST GERMAIN LAVAL
LES ROCKER'S
à la fête du village gaulois
soirée dansante à partir de 21 H

LES COSTUMES SERONT APPRECIÉS

La soirée débutera par un apéritif gratuit à 20 heures avec un DJ
Menu : 23 €
apéritif compris
autres boissons non comprises

< POTION MAGIQUE A VOLONTÉ >

INSCRIPTIONS AU 07 68 85 84 76
AVANT LE 20/06

ATTENTION VALIDATION DES INSCRIPTIONS
A RECEPTION DU CHEQUE A L'ORDRE DU COMITE

STADE DE PONTVILLE
77 130 - ST GERMAIN LAVAL

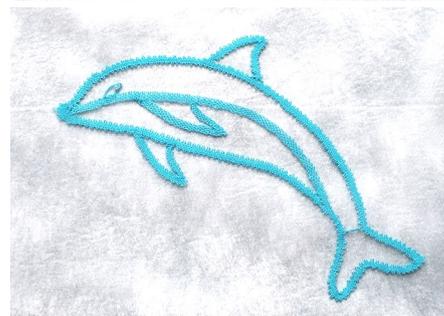
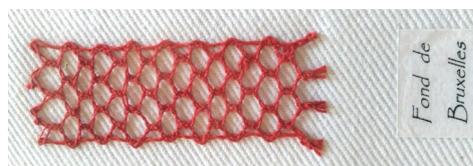
La dentelle aux fuseaux

Dans quelques semaines, notre 1^{ère} année dentellière s'arrêtera pour les vacances d'été.

Il nous faut déjà penser à la rentrée de septembre. L'atelier ouvrira ses portes, toujours le lundi, soit le 03 septembre de 14h à 16h30, ou le 10 septembre de 19h à 21h30.

Si vous souhaitez découvrir et pratiquer cet art, rejoignez-nous salle de l'atelier de couture à Courbeton, rue des Pins - pour tous renseignements, contactez le 06.31.86.33.71.

Ci-dessous et ci-contre quelques réalisations :



Mission Locale du bassin économique de Montereau



La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

Permanence à la Mairie de 13h45 à 17h30 les mardis :

05 et 19 juin 2018.

Pour prendre rendez-vous, contacter le 01 60 57 21 07.



BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE



Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

🏠 Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin - 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél. : 01 60 57 00 52



Horaires d'Été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Vendredi : de 13h30 à 19h00
Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Dimanche : de 8h30 à 13h30

Carte d'accès et pièce d'identité obligatoires

🏠 Collecte des encombrants Mercredi 20 Juin 2018

Attention, ne sont pas autorisés les déchets d'équipements électriques et électroniques, tous déchets supérieurs à 50kg et qui excèdent 2m de long, les bouteilles et cartouches de gaz, les extincteurs, les produits chimiques et peintures, les déchets automobiles, les végétaux, les gravats, le béton, l'amiante, ainsi que le matériel professionnel et agricole.



Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.



🏠 Collecte des déchets

Mardi (poubelle jaune : emballages ménagers)

Jeudi (poubelle marron : déchets ménagers)

Des questions ?

Contactez le N° Vert **0 800 45 63 15** du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Les sorties du Club de l'Age d'Or

Une cinquantaine d'adhérents du club ont participé à la sortie au Zénith d'Orléans le dimanche 29 Avril 2018 pour assister au spectacle d'Holiday on Ice.

Ils ont été transportés dans le monde mystérieux de la cité légendaire Atlantis. Ce fut un spectacle acrobatique et sportif de haut niveau, avec des costumes de cabaret flamboyants, de magnifiques jeux de lumières et avec la participation de Brian Joubert et de Katrina Patchett (son coach dans Danse avec les Stars).

Une autre sortie a eu lieu le mardi 15 mai 2018 : la visite de l'Opéra Garnier.



Mme Delbeau Nadine
Membre du Bureau du Club de l'Age d'Or

INFORMATIONS



BRUIT DE VOISINAGE

Extrait de l'arrêté préfectoral n°00 DDASS 18 SE relatif aux bruits de voisinage modifiant l'arrêté 96 DAI 1 cv n° 084 du 11 juillet 1996 :

Article 6 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrés : de 7 heures à 20 heures,

les samedis : de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30,

les dimanches et jours fériés : de 10 heures à 12 heures.

Article 7 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



A NOTER !

🏠 12 Juin

Conseil Municipal Public à 20h30

Ancienne mairie - Salle du Conseil
8 Rue de Provins

🏠 30 Juin

Soirée costumée animée par « Les Rocker's » sur le thème « Astérix le Gaulois » - cochon de lait à la broche

Stade de Pontville

🏠 16 Septembre

Course de Côte de Tréchy

Organisée par L'ASA Melun

🏠 23 Septembre

Vide-grenier du COS de Saint-Germain-Laval

Parking de la salle de l'Orée de la Bassée

🏠 14 Octobre

Puces des Couturières de 9h à 18h

Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

🏠 18 Novembre

Bourse aux jouets et aux vêtements (enfants uniquement)

Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

🏠 15 Décembre

Visite du Père Noël

avec spectacle et distribution de friandises
Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

ESPACE PUBLICITAIRE

DISPONIBLE

Saint-Germain-Laval



Permanence du Maire,
des Adjoints et des Conseillers
Municipaux

Samedi : de 9h à 11h
(sauf pendant les
vacances scolaires)

Coordonnées de la Mairie
Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL
Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

mairie.st-germain-laval77@laposte.net
(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr
(inscriptions cantines, garderies et centre de loisirs)

Site internet
www.saint-germain-laval.fr



Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie
Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Jeudi : fermé au public toute la journée
Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012 - 2018

Directrice de la publication - Responsable de la rédaction, conception et réalisation :
Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Distribution et Impression :
Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843